


La CGT ne cesse de répéter que le dispositif sera extrêmement complexe pour les contribuables et que nos accueils vont être submergés.

Partant du même postulat, certaines officines, pilotées par des avocats fiscalistes s'engouffrent dans cette brèche pour proposer leurs services payants . Leur motif est simple : « des milliers de contribuables vont devoir braver ce choc de complexité et faire appel à un expert pour récupérer les trop-perçus ». Ainsi, des modèles de lettres et simulateurs vont être mis à disposition sur des sites et des conseils personnalisés vont être proposés avec réponse dans les 48 heures.

Les tarifs annoncés vont de 2,99 € la lettre à 60 € pour les conseils en ligne !

**Voilà un bel exemple des créations d'emplois attendues grâce au PAS !**

**Mais qui va recevoir les courriers et y répondre gratuitement : la DGFIP !**

**Où est le bon sens de cette réforme qui va rendre payant un service qui fonctionne gratuitement actuellement et qui est accepté et maîtrisé par tous ?**

Retrouvez toutes nos expressions sur le Prélèvement à la source sur notre site

**Public:** Missions
SIP
Prélèvement à la source

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank